

Conduite et SEP

Unité hospitalo-universitaire
de santé professionnelle

Dr A.C D'APOLITO (PH)

Hôpital R. Poincaré, AP-HP, Garches

LFSEP – Paris – 6 juin 2019

Pourquoi s'interroger ?



✓ Conduite

- Plaisir
- Autonomie dans les déplacements
 - Personnels
 - Domicile-travail
- Faire partie intégrante du poste de travail

- Charge physique et cognitive
- Influence de certains médicaments
- Impact de certains symptômes
- réglementation

✓ Réglementation:

- ✓ Aptitude à la conduite
 - ✓ Groupe léger
 - ✓ Véhicule de fonction / déplacements professionnels

✓ Groupe lourd



Que nous apporte la littérature

✓ Sujet très peu abordé dans la littérature

✓ Caractéristiques de la population :

✓ 77% des patients conduisent (tous stades confondus)

✓ Ceux qui ne conduisent plus (*Ryan, 2009*):

✓ 77% forme progressive

✓ 44% de leur propre initiative

✓ 5,6% par obligation légale

✓ 17% sur conseils (proches / professionnels)

✓ Fréquence de l'activité de conduite diminue avec l'augmentation du score EDSS (*Schultheis, 2009*)

✓ Auto-adaptation des comportements de conduite pour les scores EDSS modérés (*Schultheis, 2009*)



Que nous apporte la littérature

- ✓ Comment se passe la conduite?
 - ✓ Infractions
 - ✓ 35 SEP RR / 35 témoins (Dehning, 2014)
 - ✓ Infractions* plus fréquentes
 - ✓ Etude sur 27 MS / 17 témoins (Schultheis, 2002)
 - ✓ Pas de différence *
 - ✓ Accidents
 - ✓ Schultheis, 2002



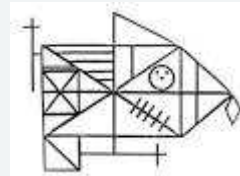
	Sans accident	≥ 1 accident(s)
Sujets contrôles	16	1
MS-	13	1
MS+	6	7

- ✓ Lings, 2002
 - ✓ Taux d'accident x 3,4 (197 SEP vs 545 SC sur 10 ans)

Que nous apporte la littérature

✓ Impact des fonctions cognitives: *Schultheis, 2010; Lincoln, 2008*

- ✓ Vitesse de traitement de l'information
- ✓ Capacités visuo-spatiales
- ✓ Capacités attentionnelles
- ✓ Fonctions exécutives



KEY								
(-	+	Γ	+	>	+)	-
1	2	3	4	5	6	7	8	9
(-	-	(+	>	-	Γ	>
-	-	-	-	-	-	-	-	-

Figure 1 - Key sequence and first line of the Symbol Digit Modalities Test.

Sample material from the SDMT copyright © 1973 by Western Psychological Services. Reprinted by permission of the publisher, Western Psychological Services, 12031 Wilshire Boulevard, Los Angeles, California, 90025, USA, www.wpspublish.com. Not to be reprinted in whole or in part for any additional purpose without the expressed, written permission of the publisher. All rights reserved.

✓ Évaluation

- ✓ SDSA (*Akinwuntan, 2013*)
 - ✓ Sensibilité 80%; Spécificité 88%
 - ✓ Intérêt d'y ajouter d'autres tests cognitifs + tests visuels: Spécificité 97%
- ✓ Simulateur:
 - ✓ Pas d'étude comparant simulateur / on-road
 - ✓ Taux d'accident / erreur concentration * plus importantes que témoins (*Kotterba, 2003*)
- ✓ « On-road » = gold standard

La réglementation



- ✓ **Décret N°2012-886 du 17/07/2012** relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite
 - ✓ « certains candidats au permis de conduire, ou titulaire du permis de conduire, sont soumis à un contrôle médical de l'aptitude à la conduite »

- ✓ **Art R.226-1 du code de la route**
 - ✓ « le contrôle médical de l'aptitude à la conduite consiste en une évaluation de l'aptitude physique, cognitive et sensorielle du candidat ... ou du titulaire du permis de conduire [...] »
 - ✓ Atteint d'une affection médicale incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance du permis de conduire de durée de validité limitée, figurant sur la liste fixée par arrêté...
 - ✓ Soumis à un contrôle médical, périodique ou occasionnel, dans les cas figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière »

- ✓ **Art R.226-2 du code de la route**
 - ✓ « ce contrôle est effectué par un médecin agréé par le Préfet, consultant hors commission médicale, ou des médecins siégeant dans une commission médicale... »

Comment savoir si l'activité de conduite relève d'une visite chez un médecin agréé?

La réglementation



✓ **Arrêté du 16/12/2017** modifiant l'arrêté du 31/08/2010

✓ **Ex: Classe II: Altération visuelle**

Groupe léger

Incompatibilité si AV binoculaire corrigée < 5/10

Compatibilité limitée si résultats proche de la norme

Si perte d'un œil (AV < 1/10): **Incompatibilité 6 mois** avant délivrer nouveau permis avec obligation rétroviseurs bilatéraux

Incompatibilité si CV binoculaire < 120° horizontal , défaut dans les 20° centraux

...

Groupe lourd

Incompatibilité si AV meilleur œil < 8/10 et mon bon œil < 1/10

Incompatibilité si CV binoculaire < 160° (70° à D et à G min) horizontal , défaut dans les 30° centraux

...

✓ **Ex: Classe 4.2: Médicaments**

Incompatibilité si entraîne risque pour la conduite

Incompatibilité si entraîne risque pour la conduite
*(pictogramme de niveau 3 (BZD, hypnotiques) 2
(Neuroleptiques p.o, AD hors IRS, anti épileptiques...))*

La réglementation



- ✓ **Arrêté du 16/12/2017** modifiant l'arrêté du 31/08/2010
 - ✓ Liste des pathologies ou symptômes nécessitant l'avis d'un médecin agréé
 - ✓ **Classe 4: Classe 4: pratique addictive – Neurologie - Psychiatrie**
« les affections pouvant exposer ... un conducteur... au renouvellement d'un permis de conduire, à une défaillance neurologique [...] de nature à provoquer une altération subite des fonctions cérébrales constituent un danger pour la sécurité routière. La plus grande vigilance est recommandée »
 - ✓ Classe 4.4: « **les troubles neurologiques, comportementaux et cognitifs** dus à des affections [...] du SNC ou P extériorisés par des signes moteurs, sensitifs, sensoriels, trophiques perturbant l'équilibre et la coordination), seront envisagés en fonction des possibilités fonctionnelles »
 - ✓ Classe 4.4.1 « **troubles permanents de la coordination, de la force ou du contrôle musculaire** :

Incompatibilité temporaire Avis médical préalable à toute reprise de la conduite

Compatibilité temporaire 1 an après avis spécialisé, test d'évaluation des capacités cognitives et comportementales, test de conduite »

Incompatibilité temporaire et avis spécialisé

Compatibilité temporaire 1 an si avis spécialisé favorable, après test d'évaluation des capacités cognitives et comportementales, test de conduite. Les risques additionnels liés à la conduite du GL et aux conditions de travail seront envisagés avec la plus extrême prudence.

La réglementation



- ✓ **Arrêté du 16/12/2017** modifiant l'arrêté du 31/08/2010
 - ✓ Liste des pathologies ou symptômes nécessitant l'avis d'un médecin agréé
 - ✓ Classe IV: **pratique addictive - Neurologie - Psychiatrie**
 - ✓ Classe 4.4.2 « **troubles cognitifs et psychiques** »

Comptabilité selon l'évaluation neurologique

Comptabilité selon l'évaluation neurologique

- ✓ Classe V: **Appareil locomoteur**

- ✓ Classe 5.4 « **déficit moteur ... dégénératif, monoplégie, paralysie plexique, hémiplégie et paraplégie** »

Selon la localisation:

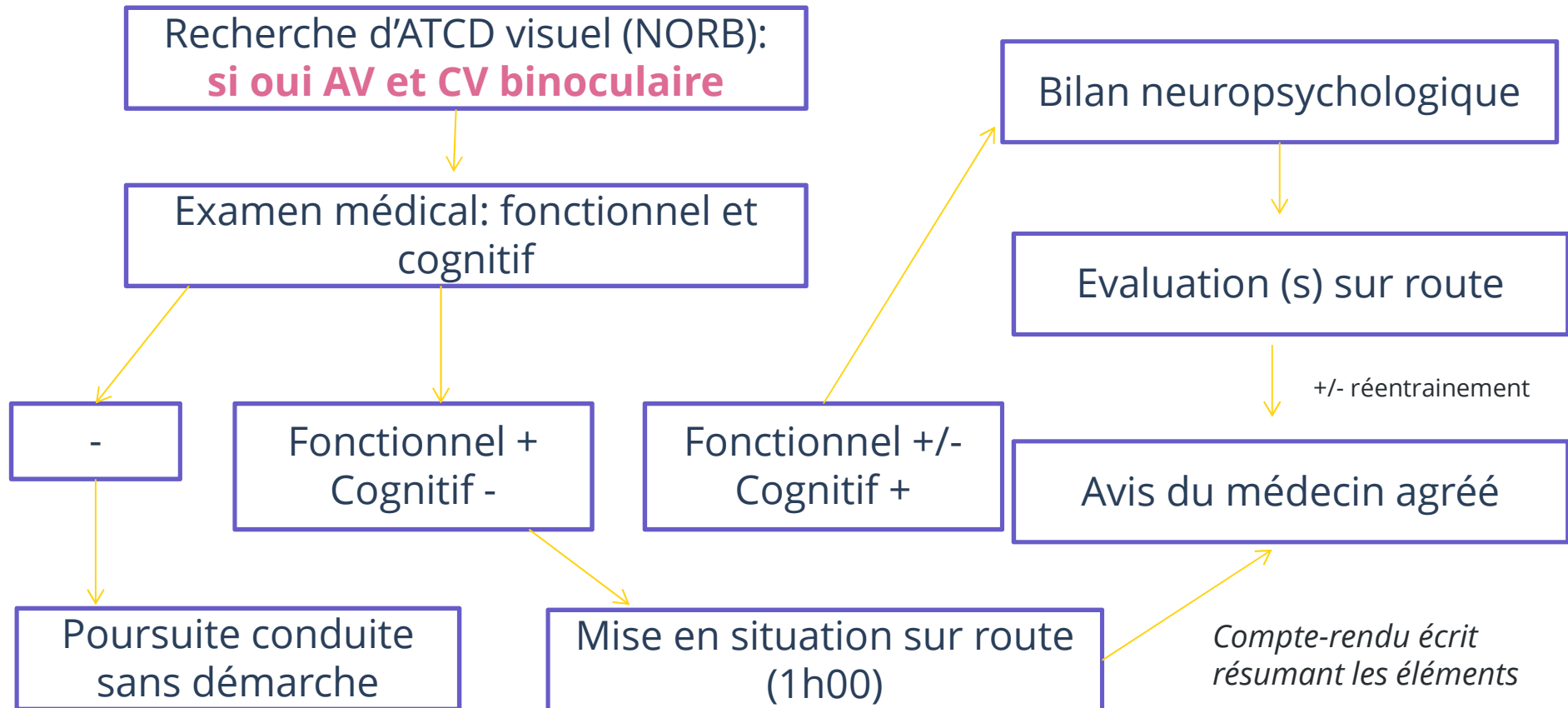
capacité à conduire laissée à l'appréciation du médecin agréé

Selon la localisation:

capacité à conduire laissée à l'appréciation du médecin agréé

CHEMINEMENT CLINIQUE

Absence de recommandations HAS mais éléments disponibles pour les lésions cérébrales acquises non évolutives + littérature



Aménagement ?

- ✓ Toujours se poser la question
 - ✓ En cas
 - ✓ de spasticité (raideur / trépidation / spasmes)
 - ✓ Diminution de la force musculaire
 - ✓ Trouble de la sensibilité
 - ✓ Trouble cognitif (BVA)
- ✓ Toujours évaluer
 - ✓ Les moyens de compensation
 - ✓ La fatigabilité
 - ✓ Freinage d'urgence
- ✓ Solution technique existe toujours mais
 - ✓ Coût
 - ✓ Impact troubles cognitifs



Quels aménagements ?



En cas de déplacement en FR?

- ✓ Toujours de poser la question
 - ✓ Du transfert dans le véhicule
 - ✓ Du chargement de l'aide technique au déplacement



En cas de déplacement en FR?

Robot manipulateur et porte coulissante



Robot de coffre



Coffre de toit



Treuil



Quelles démarches si aménagement?

✓ Sur le plan réglementaire

- ✓ Si avis médecin agréé positif: régularisation du permis de conduire
 - ✓ Inspecteur du permis de conduire vérifier la maîtrise des aménagements



✓ Attention:

- ✓ Une fois l'avis prononcé, interdiction de conduire sans les aménagements

✓ Sur le plan financier

- ✓ MDPH: PCH: maximum 5 000€ (75% coût aménagement)
- ✓ AGEFIPH (5 000€) / FIPHFP (7 500€)

Quand la reprise de la conduite conditionne la reprise du travail

Que peut-on faire pour éviter interruption du travail lorsque les déplacements domicile-travail ne sont pas possible (momentanément ou durablement) ?

- ✓ Selon le type d'entreprise et l'existence d'un accord de groupe sur le handicap

Entreprise privée sans accord de groupe:



Demande de subvention **Agefiph** (taxi / transport adapté):

max 5000 € +/- renouvelable sous condition

Entreprise privée avec accord de groupe:



Demande de subvention à la **mission handicap** (taxi / transport adapté):

Montant fonction de l'accord

Fonction publique:



Demande de subvention au **FIPHFP** (taxi / transport adapté):

140€/jour 228 jours / an

conclusion

■ Question essentielle pour les patients

- ▶ Information +++

■ Réglementation / recommandations / responsabilités

- ▶ Un gage de sécurité pour tous

■ Des solutions existent le plus souvent

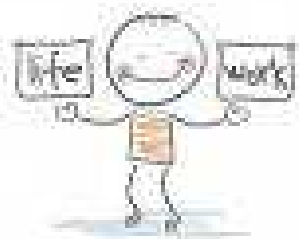
- ▶ Centre d'évaluation en Ile de France (cf Site GercahIDF): Chatillon / Coubert / Invalides / Menucourt / Garches...

■ Intégrer la question de la conduite dans la prise en charge systématique

- ▶ Permet d'anticiper les démarches



Merci pour votre attention



balance

Disability is not a 'brave struggle' or 'courage in the face of adversity'



DISABILITY IS AN ART

It's an ingenious way to live

© 2002 quotes & graphics by Neil Marcus
Used with permission of the author & RedCap Literary Agency
All rights reserved
© 2010 Adapted by Marisa Jackson/Butterfly Wheel Design

